

LES MESURES ESSENTIELLES DE LA LOI POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



DE NOUVEAUX MOYENS POUR PARVENIR À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



Réforme du congé parental pour accroître le niveau d'emploi des femmes et favoriser le partage des responsabilités parentales



Interdiction d'accès aux marchés publics et délégations de service public pour les entreprises ne respectant pas la loi sur l'égalité professionnelle



Les licenciements discriminatoires ou liés au harcèlement mieux sanctionnés



POSER LES FONDEMENTS D'UNE GARANTIE PUBLIQUE CONTRE LES IMPAYÉS DE PENSIONS ALIMENTAIRES



Préfiguration d'une garantie publique pendant 18 mois dans 20 départements avant généralisation en 2016



Dès le premier mois d'impayés, une prestation de substitution sera versée par la CAF (allocation de soutien familial)



L'obligation de verser la pension alimentaire par virement bancaire désormais possible pour prévenir retards et oublis



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : PROTÉGER LES VICTIMES, PRÉVENIR LA RÉCIDIVE



Le téléphone grand danger généralisé pour protéger les femmes en grand danger, victimes de violences conjugales ou de viols



L'éviction du conjoint violent du domicile devient la règle



Des stages de responsabilisation, spécifiquement destinés aux auteurs de violences pour prévenir la récidive



FAIRE RECULER LES STÉRÉOTYPES SEXISTES



Les compétences du CSA renforcées : il veillera à la juste représentation des femmes dans les médias



Les jeunes filles protégées contre les dommages de l'hypersexualisation



Protection contre les dérives sexistes et homophobes sur internet



GÉNÉRALISER LA PARITÉ DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA SOCIÉTÉ



Les pénalités à l'encontre des partis politiques ne respectant pas la parité aux élections législatives doublées



Accélération et extension de l'obligation de compter au moins 40% de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises



Généralisation de la parité dans toutes les sphères de la société (instances consultatives, ordres professionnels, fédérations sportives, chambres consulaires...)



MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS